

Quelques précautions

Veiller à consulter la réglementation en vigueur.
Connaître les **horaires des marées** et s'informer de la météo.

Prévenir de son lieu de pêche et de son heure de retour.

S'habiller de couleurs vives.

Conserver vivants les coquillages jusqu'au moment de leur consommation ou cuisson. Pour connaître l'état sanitaire des zones de pêche : www.pecheapied-responsable.fr

Les pratiques respectueuses de l'environnement :

Respecter la **taille minimale**, la **période** de pêche et prélever une **quantité raisonnable**. Ne **pas prélever** les **femelles ayant des œufs**. Utilisez les outils adaptés. Respecter le milieu de vie des animaux : remettez délicatement les cailloux à leur place.

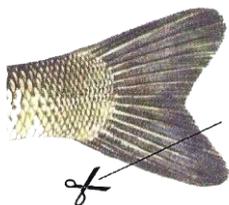
Réglementation

Attention : Afin de protéger la ressource, la pêche des coques est interdite dans l'anse d'Yffiniac au sud du ligne St-Laurent-pointe du Grouin (Arrêté Préfectoral du 24/11/2017)

Les poissons

Bar : 42 cm
Sole : 24 cm
Plie/Carrelet : 27 cm
Maquereau : 20 cm
Mulet : 30 cm
Hareng : 20 cm
Sardine : 11 cm
Dorade : 23 cm

Le marquage des poissons est obligatoire



L'ormeau

Taille autorisée : 9 cm
Du 01/09 au 14/09
Habitat :
Sous les rochers
Particularités :
Ovale intérieur nacré
Outil autorisé :
Couteau, croc et crochet
Pêche sous-marine interdite
Limité à 20 unités/personnes/jours



FICHE D'IDENTITÉ

Superficie officielle : 1140 ha
Date de création : 1998
Département : Côtes-d'Armor
Quelques chiffres :
Nombres d'oiseaux max. (hiver): 35 000
Limicoles : 36 espèces répertoriées
Anatidés : 35 espèces répertoriées
Laridés : 9 espèces

CONTACT

Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc

Site de l'étoile
22120 Hillion

02.96.32.31.40
rn.saintbrieuc@espaces-naturels.fr
www.reservebaiedesaintbrieuc.com



DÉCOUVRIR



© RNN Baie de Saint-Brieuc

L'huître creuse

Taille autorisée : 5 cm

Habitat :

Sur les rochers

Particularités :

Solidement fixée

Outil autorisé :

Marteau et burin, couteau



Limitée à 60/personne/jour

L'huître plate

Taille autorisée : 6 cm

Habitat :

Sur les rochers

Particularités :

Solidement fixée

Outil autorisé :

Marteau et burin, couteau



Limitée à 60/personne/jour

La moule

Taille autorisée : 4 cm

Habitat :

Fixée au rocher

Particularités :

Bleu noir ou brun

Outil autorisé :

Couteau, griffe



Limitée à 300/personne/jour

La palourde européenne

Taille autorisée : 4 cm

Habitat :

Sable, vase

Particularités :

Finement striée

Outil autorisé :

Binette, couteau à palourde,

cuillère, griffe, râteau

Limitée à 150/personne/jour



La crevette grise (crangon)

Taille autorisée : 3 cm (pêche conseillée de septembre à décembre)

Habitat :

Fond sablonneux, estuaires

Particularités :

Aplatie, grise, couleur sable

Outil autorisé :

Haveneau



La crevette rose (bouquet)

Taille autorisée : 5 cm

Habitat :

Mares rocheuses, algues

Particularités :

Translucide

Outil autorisé :

Haveneau, épuisette



La coquille St-Jacques

Taille autorisée : 11 cm du 1/10 au 14/05

Limitée à 30 unités/plongeur/jour

Habitat :

Fond de sable grossier, banc de maërl

Particularités : Stries verticales

Outil autorisé :

Epuisette

Pêche en apnée limitée aux horaires de la pêche professionnelle (voir Affaires maritimes)



L'étrille

Taille autorisée : 6,5 cm

Habitat :

Sous les rochers

Particularités :

Pattes arrières palmées

Outil autorisé : main,

Crochet non pointu



Le tourteau (dormeur)

Taille autorisée : 14 cm

Habitat :

Sous les rochers, dans les failles

Particularités :

Du rose au brun

Outil autorisé : main,

Crochet non pointu



Le couteau

Taille autorisée : 10 cm

Habitat :

Sable

Particularités :

Valves symétriques rectangles

Outil autorisé :

Gouge couteau



limitée à 60/personne/jour

Le homard

Taille autorisée : 8,7 cm

Habitat :

Sous les rochers, dans les failles

Particularités :

Bleu, grosses pinces

Outil autorisé : main,

Crochet non pointu



Le marquage est obligatoire

L'araignée

Taille autorisée : 12 cm

Pêche conseillée en mai/juillet et limitée à 6 unités/plongeur/jour

Habitat :

Parmi les rochers

Particularités :

Triangulaire, épineuse

Outil autorisé :

Main



La praire

Taille autorisée : 4,3 cm

Habitat :

Sable grossier

Particularités :

Stries épaisses

Outil autorisé :

Binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau

limitée à 100/personne/jour

